



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne  
COMMUNE DE LAVALETTE  
Centre Communal d'Action Sociale

## Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Didier GOMEZ, Président.

### Convocation du 15/04/2026 affichée en mairie le même jour.

**Etaient présents :** MM. GOMEZ Didier, HOFFMAN Joël, DOUAT Marie-Laure, LOPEZ Imma, MEGARDON Peggy,

**Absents excusés :** MM. BROCARD Anne (procuration à GOMEZ Didier), FILAQUIER Adeline (procuration à HOFFMAN Joël), DURAND Olivier (procuration à LOPEZ Imma),

**Absents :** MM. PINQUIER Françoise,  
M. Joël HOFFMAN a été élue secrétaire de séance.

Composition légale du CCAS : 9	Membres en exercice : 9
Membres présents : 5	Pouvoirs : 3

### Ordre du jour :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;
- Vote du Budget Primitif (BP) 2026 ;
- Demande(s) d'aide financière ;
- Questions diverses.

2026-04-28-1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025				
Voteants : 6	Abstentions : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0

Après avoir entendu le rapport du Président ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du CCAS de la Commune de LAVALETTE ;

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la structure, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de la Haute-Garonne  
**COMMUNE DE LAVALETTE**  
 Centre Communal d'Action Sociale

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025		
		Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 000,00
	Recettes réalisées	2 066,00
	Restes à réaliser	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 334,98
	Dépenses réalisées	4 720,95
	Restes à réaliser	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 654,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	9 334,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	6 680,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	6 680,03

**Après examen et hors de la présence du Président,  
 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus ;

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-04-28-2 Vote du Budget Primitif (BP) 2026				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Le Président rappelle à l'assemblée que le référentiel comptable M57 prévoit notamment la fongibilité des crédits, ce qui permet de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Il donne lecture du Budget Primitif (BP) 2025 en équilibre pour un montant de :

Vue d'ensemble		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Crédits votés	8 680,03	2 000,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté		6 680,03
	<b>Total</b>	<b>8 680,03</b>	<b>8 680,03</b>



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne  
**COMMUNE DE LAVALETTE**  
Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de voter le budget par chapitre ;  
**AUTORISE** au Président la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% ;

\*\*\*\*\*

## **Examen des demandes d'aide sociale**

Le Président soumet à la décision du Conseil d'Administration diverses demandes d'aide sociale. Les avis et décisions individuels rendus sont portés au registre des décisions individuelles du C.C.A.S.

\*\*\*\*\*

## **Questions diverses**

Néant

**Signent le Président et le secrétaire de séance du 28 avril 2026**

Didier GOMEZ,  
Président,

Joël HOFFMAN,  
Secrétaire de séance,